



COMMUNE D'ALLINGES
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE
DU 10 septembre 2013

L'an deux mil treize le dix septembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de Jean-Pierre FILLION, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 septembre 2013

Etaient présents : Mesdames DUMAS Isabelle, CHABOUD Any, BON Elise, FAVRE-VICTOIRE Christiane, GHIGLIONE Patricia, SPECIA Brigitte, BILLAULT Céline (arrivée à 20h05 départ à 22h), FRULEUX Anne-Marie et Messieurs FILLION Jean-Pierre, DUPUIS Gilles, PHILIPPE Jacques, CART Claude, BOURQUI Roger, BERGERON Pierre, BONDURAND Jean-Claude, GASPARINI Gil-Laurent, ROUAULT Raphaël, JORDAN Hubert, DEVILLE François, PILLOT Jean-François.

Etaient absents excusés ayant donné procuration : Monsieur PAILLET Hervé à Monsieur FILLION Jean-Pierre et Madame DESPRES Muriel à Monsieur DUPUIS Gilles.

Etaient absents excusés : Mesdames BARBAZ Christelle, BOISSINOT Muriel, EPRON Catherine et Messieurs BECHEVET Patrick et PERROUD Frédéric.

Madame BON Elise a été élue secrétaire de séance.

Compte-rendu :

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Lors de la réunion, le Conseil Municipal :

- PRESENTE ses condoléances à Madame SPECIA pour le deuil qui affecte sa famille.
- ENTEND M. le Maire indiquer qu'aucun référendum n'a actuellement été reçu en Mairie concernant la réalisation de 11 logements aidés aux Bougeries contrairement à ce qui avait été annoncé par les plaignants. Il considère que de ce fait, qu'il n'y a pas légalement d'entrave au démarrage des travaux. Il estime que les annonces sur ce référendum étant actuellement non suivies de faits, l'intérêt général doit primer. Madame FAVRE-VICTOIRE souhaite savoir si le référendum peut être déposé à n'importe quelle étape des travaux. Monsieur le Maire indique qu'effectivement, un référendum peut être déposé à tout moment.
- ENTEND M. PILLOT s'interroger sur l'approbation du compte-rendu du 2 juillet, qui ne figure pas au compte-rendu. M. le Maire indique qu'il s'agit d'une erreur due à la mise en page. M. JORDAN indique qu'il est intervenu pour obtenir une nouvelle subvention sur le terrain multisports auprès du Conseiller général. Ce dernier a indiqué qu'il allait faire un nouveau geste. M. le Maire considère que cette action va dans le bon sens, mais qu'il serait préférable d'un point de vue institutionnel que M. le Conseiller général formule des réponses écrites aux nombreux courriers et demandes que le Maire lui adresse au nom du conseil municipal. Le Maire ajoute qu'il a particulièrement sollicité le Conseiller général sur le terrain multisports et sur l'aménagement du carrefour du Crêt-Baron.
- APPROUVE le Compte-rendu du Conseil municipal du 30 juillet à l'unanimité.
- ENTEND M. le Maire revenir sur les manifestations de l'été. Il remercie la commune d'Armois qui a accueilli les itinéraires alpestres co organisés par le SIAC et les Collines du Léman. Il déplore l'absence des élus lors de cette manifestation, notamment des élus d'Allinges, à l'exception de Mme CHABOUD. Il rappelle l'organisation du grand prix de la municipalité le 15 août, commenté par M. PILLOT, Président du « TEAM ALLINGES PUBLIER ». M. le Maire rappelle le grand succès de la fête du fromage à CERVENS et remercie Mme FAVRE-VICTOIRE pour sa présence tout au long de la journée et son investissement dans la préparation de cette fête communautaire. Il rappelle également les nombreuses expositions à la galerie l'Art'lingeoise organisées par le CLALS avec la participation active de Mme DUMAS, adjointe aux affaires culturelles. Mme DUMAS remercie également M. BOURQUI et les services communaux pour leur soutien technique.
- ENTEND M. le Maire rappeler que le lancement de la Géoroute du Chablais aura lieu le samedi 14 septembre à 11h sur le géosite des Châteaux des Allinges. Il s'agit d'un événement important pour le Geopark du Chablais, labellisé UNESCO. Le même week-end aura lieu la Chablaisienne, le dimanche 15 septembre au départ du Lyaud. L'ensemble de ces manifestations s'inscrit dans le cadre des 30^{ème} Journées

Européennes du Patrimoine. Des visites guidées, des expositions photographiques et des spectacles proposés par la Compagnie des Gens d'ici, agrémentent cette fête populaire.

- ENTEND M. le Maire indiquer que les portes ouvertes de la MJC se sont déroulées avec succès. Il informe également le conseil que Mme EPRON, absente à cette séance, lui a fait savoir que lors de la prochaine séance du Conseil Municipal, elle présentera les différents documents et tarifs relatifs à l'acquisition d'un défibrillateur semi automatique.
- EST INFORMÉ de la bonne gestion de l'aire d'accueil de gens du voyage à Mésinges cet été qui a nécessité une présence et un suivi permanent. Le Maire explique également le projet de deuxième pépinière d'entreprises, qui devrait être en service d'ici à 2015 et qui rassemblera de nombreux territoires du Chablais (Bas Chablais, 3CL, Thonon, Pays d'Evian). Ce projet devrait permettre d'héberger une quinzaine d'entreprises avec des ateliers à la demande.
- EST INFORMÉ de l'organisation des Médiév'Allinges le 6 octobre prochain sur le site des Châteaux. Le même jour aura lieu la 2^{ème} édition de la « bourse petite enfance » organisée par la Communauté de Communes des Collines du Léman sur la Commune d'Orcier.
- EST INFORMÉ de la perception de deux subventions, pour 45 000^e au total (30 000^e de l'Etat et 15 000^e du Conseil Général) sur une dépense totale de 75 000^e pour la réalisation d'un diagnostic patrimonial aux Châteaux, d'un relevé de Lasergramétrie, une part de la dépense étant affectée à des travaux de restauration.
- EST INFORMÉ de l'organisation d'une réunion de travail avec le cabinet Uguet au sujet du projet d'aménagement de Châteauvieux qui se tiendra dans le courant de la semaine et du lancement des travaux de suppression du Passage à Niveau PN68 et du PN 67. M. le Maire considère qu'il s'agit d'une étape importante dans le déroulement de ce projet de grande envergure et structurant.
- AJOUTE à l'ordre du jour la réfection partielle de la toiture des ateliers de la Genevrière afin de remédier aux importants problèmes d'infiltration d'eau par période pluvieuse.
- EXAMINE la proposition de délibération visant à mettre en place une pénalité forfaitaire pour lutter contre les dépôts sauvages d'ordures ménagères. M. le maire présente ce projet en rappelant le contexte, soit des incivilités en constante augmentation avec une inefficacité des outils pédagogiques et un temps toujours plus important passé par les employés municipaux pour le nettoyage des sites, notamment les points d'apports volontaires. M. PILLOT s'interroge sur la localisation de ce problème. M. le Maire et M. CART précisent que toutes les communes sont concernées. Le Maire souligne le ras-le-bol légitime des employés municipaux, qui sont toujours plus sollicités pour assurer les prestations peu gratifiantes. Le Maire va donc procéder à des verbalisations systématiques dès lors qu'un dépôt sauvage sera constaté. M. BERGERON considère que cela sera peut-être difficile à gérer mais souhaite étendre ces mesures à tout acte portant atteinte à la salubrité publique ex : (propreté du terrain jouxtant l'école de Mésinges, déjections canines, tags, taille de haies). Approuvé à l'unanimité.
- ETUDIE la problématique du stationnement abusif et dangereux de voitures abandonnées que l'on peut qualifier d'épaves. M. le Maire précise que les investigations sont en cours. M. PILLOT s'interroge sur le coût de l'évacuation des voitures. Le Maire indique que cela coûte 80^e, qui sont pris en charge par le propriétaire ou par la collectivité si le propriétaire n'est pas retrouvé. M. le Maire a signalé ces désordres auprès de la Gendarmerie de Bons-en-Chablais. Il a également pris contact avec Monsieur MORAND, ERDF, pour repeindre, dans le cadre d'une mission d'insertion, des postes EDF. Cela sera fait par le biais d'une convention entre ERDF, le LIEN et la commune d'Allinges. Le Maire informe que d'autres incivilités ont été commises, notamment le cambriolage d'un fourgon communal dans le hangar fermé.
- ENTEND Mme FAVRE-VICTOIRE indiquer que des habitants d'Allinges ont participé à différents évènements de renom tels que l'Ultra Trail du Mont-Blanc, la CCC (Courmayeur-Champeix-Chamonix) et terminé le TDS (Tour des Ducs de Savoie) avec des résultats qui méritent d'être soulignés.
- EXAMINE la demande du directeur d'Intermarché, qui souhaite redéfinir l'organisation du site, en améliorant le parking et en déplaçant le point d'apport volontaire en achetant une parcelle communale jouxtant le site. Il souhaite également déposer prochainement une demande visant à refaire un restaurant plus convivial et augmenter la surface commerciale, en travaillant sur l'intégration paysagère. Le terrain concerné est la parcelle AP144 d'une superficie de 1586m² située en zone NAX du PLU. Mme FAVRE VICTOIRE s'interroge sur le déplacement des pompes à essence. M. le Maire indique qu'il faut en premier lieu aller au bout du contentieux entre Intermarché et le voisin direct pourachever les accès Intermarché/RD 233. M. PILLOT s'interroge sur le décalage entre la teneur du courrier du directeur d'Intermarché, qui parle d'aménagement paysager, et le projet présenté par M. le Maire. M. PILLOT remarque que le chemin piétonnier prévu se situe en partie sur cette parcelle. M. le Maire indique que compte tenu du niveau

d'informations dont il dispose sur les projets d'Intermarché, il souhaitait aller plus loin dans ses explications plutôt que de s'en tenir au courrier. M. DEVILLE s'interroge sur le maintien d'une servitude de passage. M. DUPUIS confirme cette information et précise que celle-ci sera inscrite dans l'acte de vente si le Conseil Municipal donne son accord. M. PILLOT s'interroge sur d'éventuels projets de construction à proximité. M. DUPUIS indique que le permis d'aménager déposé et examiné en commission d'urbanisme est situé plus en amont et qu'il n'y a pas de projet à proximité immédiate, les terrains n'étant pas constructibles. M. CART souhaite savoir si le principe est bien de donner un accord pour une consultation des domaines avant la vente. M. le Maire confirme cette obligation nécessaire. Mme BILLAULT souhaite savoir s'il y aura une construction nouvelle sur cette parcelle. M. le Maire indique qu'il n'est pas prévu de construction sur ce secteur de la part d'Intermarché précisant que la configuration de la parcelle ne le permet pas. M. PHILIPPE ajoute que cette transaction peut améliorer la propriété de cette partie. M. BERGERON considère qu'il sera bon de déplacer les points d'apports volontaires. M. le Maire indique que le point d'apports volontaires, tel qu'il est situé, apporte des nuisances réelles pour les riverains. Le projet porterait sur un déplacement en fond de parcelle, plus éloigné des habitations. M. DEVILLE propose de déplacer le PAV vers la zone artisanale. Approuvé à l'unanimité.

- FAIT LE BILAN de la rentrée scolaire. M. le Maire salue le travail des employés communaux au cours de l'été. Il présente les effectifs scolaires, qui se portent à 435 élèves. Il constate que les classes ne sont pas surchargées, puisque seulement 5 classes sont à 29 élèves, nombre maximal d'élèves par classe dans l'école maternelle. M. le Maire informe l'assemblée que la mise en place des activités périscolaires s'est compliquée suite à la défection d'un jeune (BPJEPS) qui était recruté pour organiser les activités et proposer des animations sportives. Particulièrement déçu par cet abandon de dernière minute, une autre piste du même type est actuellement lancée pour une mise en place le plus rapidement possible. M. le Maire dresse le bilan des travaux et des investissements réalisés à l'école durant l'été. Ces divers investissements (matériels numériques, revêtement de sols, peintures, chaises, mobilier divers) ont représenté une dépense de 40 000€. Des travaux restent à réaliser avec le déplacement de la clôture à l'entrée principale et la suppression de la végétation dans la cour pour gagner des espaces de jeux. Mme CHABOUD se félicite de la bonne mise en œuvre des classes GS/CP. M. le Maire informe du recrutement d'une 6^{ème} ATSEM, conformément à la délibération du 30 juillet, qui dispose d'une expérience intéressante à même d'apporter efficacité et professionnalisme. M. le Maire donne la parole au Directeur des Services pour présenter le planning organisant sur l'ensemble de l'année l'activité des ATSEM, ce qui permet de fixer précisément et clairement la présence de chacune. M. DEVILLE interroge le Maire sur les résultats de la recherche pour un encadrement dans les bus. M. le Maire indique qu'il est très difficile de trouver une personne disponible sur des horaires coupés et dispersés dans la journée. Il confirme qu'un appel est lancé envers toute personne intéressée et répondant aux critères de sélection.
- ENTEND M. DUPUIS présenter la demande de la SCI Raymond concernant l'aménagement d'une parcelle jouxtant celle de la carrosserie des Bougeries afin de créer une station de lavage, une station essence agrémentées d'une aire de jeux. M. DUPUIS indique que le Conseil Général, consulté et concerné par l'aménagement routier de type « tourne à gauche » sur la RD12, est en accord avec ce projet mais ne veut pas en assurer la maîtrise d'ouvrage qui doit être reprise par une autorité publique. M. DUPUIS précise qu'il s'agit du même contexte que lors de la création du trottoir réalisé par Intermarché. M. le Maire ajoute que la SCI Raymond s'est engagée, dans un courrier transmis à l'ensemble des élus, à prendre en charge l'intégralité du coût des travaux. M. DUPUIS indique qu'une sortie sur la rue du stade n'est pas envisageable compte tenu de la topographie des lieux et de la fréquentation importante liée à l'école, au site sportif et l'espace jeune en cours de construction. M. PILLOT s'interroge sur l'opportunité de réaliser une station d'essence, notamment du fait de la présence d'Intermarché. M. DUPUIS indique que la SCI Raymond a réalisé une étude de marché et que cela semble envisageable. Mme BILLAULT s'interroge sur les autorisations liées aux évacuations et autres raccordements aux réseaux. M. le Maire indique que le propriétaire souhaite dans un premier temps savoir si la commune est d'accord pour assurer la maîtrise d'ouvrage avant de s'engager davantage dans sa démarche. Mme BILLAULT considère que si la commune donne son accord, il lui sera ensuite difficile de refuser un aménagement, même si celui-ci n'était pas conforme en matière d'évacuation. M. DUPUIS considère que la commune donnera son avis en prenant en compte l'ensemble des avis des autres autorités à même de délivrer des autorisations, notamment celui délivré par la Direction Régionale de l'Environnement (DREAL) au titre des installations classées. Mme FAVRE-VICTOIRE considère qu'au niveau de l'aménagement routier, cela peut être intéressant, car cela permettra de réduire la vitesse. Mme BILLAULT n'est pas d'accord sur la logique de la démarche et

considère qu'il serait préférable que le propriétaire demande l'ensemble des autorisations avant de demander l'accord à la commune. M. le Maire réaffirme que l'accord de la commune est un préalable au lancement des démarches par le propriétaire, puisqu'il s'agit de valider la création de l'accès à la zone, accès conditionnant la mise en œuvre de cette nouvelle activité. Il ajoute que si le propriétaire n'obtient pas les autorisations pour réaliser son projet, l'accord de la commune ne sera plus d'actualité en l'absence de projet. Messieurs PILLOT, JORDAN et Mme BILLAULT s'abstiennent. Approuvé par l'ensemble des membres moins 3 abstentions.

- EXAMINE les offres de réfection partielle de la toiture des ateliers de la Genevrière. M. le Maire donne la parole à M.BOURQUI pour présenter les aspects techniques du projet, qui consiste à travailler sur 780m² de toiture. Il s'agira de refaire l'étanchéité, la toiture et l'isolation. M. PHILIPPE s'interroge sur les modalités de mise en œuvre. M. BOURQUI apporte toutes les explications techniques. M. PILLOT pose la question sur le statut des actuels propriétaires ou occupants et la durée restante sur les crédits-baux. M. le Maire indique que la plupart des entreprises souhaitent terminer leur crédit-bail avant le terme de celui-ci. M. BERGERON indique que les propriétaires ayant récemment achevé leur crédit-bail pourraient peut-être participer financièrement. M. PILLOT analyse la situation dans ce sens également. M. le Maire comprend cette interprétation mais indique que la fuite est existante depuis plusieurs années et qu'il ne serait pas honnête vis à vis des propriétaires actuels et à venir de leur demander de participer alors que rien n'a été fait pendant la durée du crédit-bail de certains exploitants. M.me BILLAULT considère qu'il aurait tout de même fallu faire une consultation des entreprises dans une forme plus réglementaire selon elle. M. le Maire indique que trois entreprises ont été consultées et qu'il a été très difficile de trouver des entreprises pour réaliser ces travaux et proposer une offre adaptée. Mme BILLAULT s'abstient. La mission est confiée à l'Entreprise Perret-Jeanneret, la moins disante, pour un montant de 41 221.60€HT, qui seront mobilisés via le budget annexe des ateliers de la Genevrière.
- EST INFORMÉ des évolutions du dossier de l'intercommunalité en Chablais. M. le Maire refait l'historique de ce dossier. Il indique que la loi du 16 décembre 2010 devait permettre l'achèvement de l'intercommunalité. Pour le Chablais, cela signifiait le rattachement de Thonon-les-Bains à une structure intercommunale. M. le Maire indique que la réflexion a été portée par la 3CL depuis plusieurs années afin de proposer un projet cohérent dans le Chablais. Les discussions sur ce dossier se sont faites autour du Préfet dans le cadre de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI). Le projet du Préfet actuel est de rattacher la ville de Thonon aux Collines du Léman. Au 1^{er} juin 2013, le Préfet a constaté que Thonon était une commune isolée qu'il fallait rattacher à un EPCI à Fiscalité Propre. Il a donc décidé de réunir une nouvelle CDCI le 16 septembre prochain pour statuer sur ce cas et sur le rattachement de Thonon à la 3CL ou à un autre EPCI. Le Préfet a transmis son projet d'arrêté de rattachement aux élus concernés. Le Conseil Communautaire de la 3CL a délibéré pour rejeter le projet du Préfet et pour demander que soit créer la grande agglomération ou à défaut que la 3CL demeure composée de 7 Communes sans Thonon. La ville de Thonon doit adopter la même position. M. le Maire rappelle que la grande agglomération permettrait de respecter la lettre et l'esprit de la loi du 16 décembre 2010 en supprimant de nombreux syndicats intercommunaux et en respectant les orientations du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT). M. le Maire distribue le courrier adressé au Préfet lui indiquant que les Collines du Léman ont une contreproposition à formuler. M. DEVILLE s'interroge sur ce qu'il faut attendre de la CDCI. M. le Maire précise que le travail d'information va se faire avec le Maire de THONON et le Conseiller Régional afin de convaincre les élus de la CDCI d'opter pour la grande agglo. Mme FAVRE-VICTOIRE s'interroge sur la possibilité pour le Préfet d'imposer malgré tout le rattachement. M. le Maire indique que cette position possible posera problème, puisque la question des choix de compétences amènera notamment des problèmes pour le règlement de diverses dépenses dévolues initialement à l'intercommunalité. M. le Maire, Président, considère que le fond du problème est le refus du Bas-Chablais et du Pays d'Evian d'intégrer dès maintenant un vrai projet de Territoire. Au niveau de la Communauté de Communes du Bas-Chablais comme pour le Pays d'Evian, les présidents hostiles à la grande agglo ne souhaitant pas s'ouvrir à une démarche constructive vis-à-vis notamment de notre implication dans le Grand Genève et dans la coopération transfrontalière des trois Chablais. M. le Maire revient ensuite sur le recours gracieux déposé par le Préfet à l'encontre de la délibération fixant le nombre et la répartition des sièges dans la future intercommunalité, considérant que la ville de Thonon serait sous représentée dans le futur conseil communautaire. M. le Maire indique que les 7 communes vont signifier au Préfet leur refus de retirer cette délibération le 16 septembre prochain.
- FAIT LE POINT sur les travaux en cours, entend Monsieur le Maire indiquer que le projet de la route de Valère est en train de prendre forme, notamment au niveau de l'assainissement sur lequel il devrait y avoir

40% de subventions provenant du SMDEA (Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement) et AE (Agence de l'Eau). D'autres travaux d'assainissement de mise en séparatif vont être réalisés à Mâcheron, Rue du ruisseau, permettant le raccordement de 26 foyers.

- EST INFORMÉ de la nécessité de remettre en ordre le parking rue du cercle Bétemp. Ce parking regroupe actuellement une partie publique et une partie privée. Le projet du propriétaire, Président de la SCI, est de tracer des places de parking, ce qui permettra d'attribuer des places de stationnement aux locataires du bâtiment collectif située à proximité de ce parking.
- EST INFORMÉ de l'état d'avancement des travaux pour la réalisation du terrain multisports. M. le Maire indique qu'une première réunion a eu lieu en mairie puis sur le site, afin de définir le planning d'intervention de chaque entreprise. Il ajoute que les travaux vont commencer au début de la semaine du 16 septembre. Si les conditions météorologiques le permettent, l'ensemble de l'aménagement devrait être réalisé avant la fin de l'année. M. CART fait le point sur l'avancement des travaux de restructuration du chemin de Charmoisy. Le plus gros des travaux a été réalisé. Des puits perdus ont été installés, ainsi que les grilles de récupération d'eau. Reste à réaliser la mise en œuvre des enrobés, du piége à gravier, ainsi que le remplacement d'une canalisation d'eaux pluviales. M. DEVILLE souhaite savoir si l'enrobé va bien aller jusqu'au bout du chemin. M. CART confirme cette information. M.PHILIPPE ajoute qu'il faudrait refaire un point sur l'ensemble des petits travaux à réaliser et qui font l'objet d'une liste exhaustive.
- EST INFORMÉ de l'évolution du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales qui augmente et qui monte en puissance chaque année. M. DEVILLE considère qu'il est mieux de payer que de bénéficier de ce fonds, car les communes qui en bénéficient sont en grande difficulté. Le Maire confirme ce point de vue en rappelant que le principe de la création de cette participation financière des collectivités est de venir en aide aux communes plus défavorisées. Pour information une seule commune de Haute-Savoie n'est pas assujettie à cette dépense.
- ENTEND Mme DUMAS s'interroger sur les autorisations délivrées pour les installations de CIDEX. En effet, l'entreprise en charge de la pose de ces boites aux lettres ne respecte pas l'emplacement règlementaire et ne les installe pas sur le domaine public. Mme DUMAS informe l'assemblée qu'une délégation d'artistes du CLALS dont Mme Sylvette BAYOL, membre de cette association qui a obtenu le premier prix de la photographie numérique a été invitée au Puy-en-Velay dans le cadre d'échanges culturels. Au niveau de la galerie l'Art'lingeoise, un artiste exposera ses photos prises à différentes périodes de l'année pendant les Journées Européennes du Patrimoine sur la thématique des Châteaux. Elle indique également que le festival des chorales est en préparation. Un vide grenier sera organisé le 22 septembre. Le repas des anciens aura lieu le 9 décembre.
- ENTEND M. PHILIPPE, membre de la commission Sécurité faire le point sur les travaux réalisés à la salle communale qui visent à remettre en conformité les équipements de sécurité, conformément aux prescriptions de la commission préfectorale.
- ENTEND M. le Maire faire un petit rappel en matière de communication en période électorale et pré électorale. Il indique qu'à la suite d'un démarchage publicitaire à destination d'un candidat déclaré aux élections municipales d'Allinges, les services administratifs ont constaté que les coordonnées de la mairie figuraient dans les mentions légales du site internet du candidat déclaré. M. JORDAN, candidat concerné, indique qu'il s'agit effectivement d'une erreur qui sera corrigée dans les meilleurs délais.
- ENTEND M. JORDAN rapporter une interrogation de M. DONCHE qui porte sur le déplacement des marquages de l'arrêt de bus. M. le Maire indique que le SIBAT avait apporté, en son temps, une réponse liée semble-t-il à des conditions techniques. Une nouvelle précision sera demandée au gestionnaire du réseau des bus.
- ENTEND M. PILLOT s'interroger sur l'avancement du dossier du PLU. M. le Maire indique qu'il y aura un conseil privé le mardi 17 septembre pour préparer l'arrêt du PLU prévu lors de la séance publique du mois d'octobre.
- ENTEND M. Gil GASPARINI donner des informations sur le 27^{ème} BCA. Le 30 août a eu effet en lieu une prise de commandement. Le colonel Goriot, en mission en Centrafrique, n'a pas pu revenir en France pour effectuer cette passation de commandement. Les militaires sont beaucoup sollicités actuellement sur divers secteurs. Au niveau de la situation au Mali, des soldats français restent sur place pour former l'armée Malienne. De ce point de vue, la France est une référence en matière de formation. L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance la séance est levée à 22h25.
Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui ont signé le registre en séance les mêmes an, mois et jour que susdits.